



Comment apporter des éléments nouveaux au juge avant la date jugement ?

Par **RoubyF**, le 17/01/2020 à 14:43

Bonjour,

Concernant une demande de curatelle.

L'audience devant le juge des tutelles ayant eu lieu.

Peut-on apporter des pièces ou éléments nouveaux au juge avant la date du jugement ?

Si oui, comment faudrait-il procéder ?

Merci de vos réponses.

Par **nihilscio**, le 17/01/2020 à 16:12

Bonjour,

Le juge ne peut prendre en considération des éléments qui n'ont pas été présentés à l'audience.

Si, en l'absence de ces éléments, le risque est grand que le juge prenne une décision malencontreuse, vous pourriez demander un sursis à statuer et la tenue d'une nouvelle audience.

Par **RoubyF**, le **21/01/2020** à **16:18**

J'ai ma réponse.
Merci de votre aide.

Bonne journée.